

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le vingt-deux juin à 20 heures 30

Date de la convocation : 16/06/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absentes excusées : RAMONDENC Viviane et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 20-2021

Objet : Fixation du loyer de l'appartement sis Immeuble Mairie- 2^{ème} étage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal,

- suite au départ du locataire sis Immeuble de la mairie - 2^{ème} étage le logement est libre au 1^{er} juillet

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le loyer de ce logement communal. Ce logement est composé de trois pièces d'habitation pour une surface habitable de 53 m2.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE FIXER** le montant du loyer du logement sis Immeuble Maire-2^{ème} étage à 315,00 euros (trois cent quinze euros), charges non comprises.
- **PRECISE** que le loyer est révisable chaque année, le 1^{er} juillet, en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'Insee (4^{ème} trimestre Année N/4^{ème} trimestre année N-1)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à venir et toutes pièces nécessaires à la bonne gestion de la location

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

